DÉBAT PUBLICPROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE

CAHIER D'ACTEUR
N°38 Mai 2018

C
D
E
F
G

DU 19 MARS AU 30 IUIN 2018

Présentation de la CFE Energies

La CFE Énergies représente l'encadrement, à savoir les agents de maîtrise, les techniciens et les cadres, du secteur énergétique, quels que soient leur domaine d'activité ou la nature de leurs fonctions. Forte de 9000 adhérents, elle est la première organisation syndicale représentative chez les cadres et la seconde tous collèges confondus.



CAHIER D'ACTEUR

Une transition énergétique responsable

Dans un monde énergétique en pleine mutation technologique et marqué par les incertitudes géopolitiques, la CFE Énergies défend un modèle français de transition énergétique qui répond :

- au défi climatique, en amplifiant la réduction des émissions des gaz à effet de serre,
- à l'impératif économique, en renforçant la compétitivité de l'économie française, en diminuant la consommation des énergies fossiles importées et en assurant la souveraineté énergétique du pays, y compris minérale,
- à l'ambition industrielle, en développant de nouvelles filières sans pour autant affaiblir les filières d'excellence dont dispose aujourd'hui la France dans le secteur énergétique, ce qui impose d'avoir le réflexe industrie.
- à la dynamique sociale, via le développement et l'adaptation des emplois, la préservation du pouvoir d'achat et la lutte contre la précarité énergétique.

Si le concept de « transition énergétique » recouvre des projets très différents selon les réalités énergétiques, géographiques et géopolitiques de chaque pays, chacun a tendance à définir sa propre vision de ce que doit être une bonne politique énergétique, avec plus ou moins d'énergies fossiles, plus ou moins d'énergies renouvelables, plus ou moins d'électricité nucléaire, plus ou moins d'efficacité dans les modes de production ou de consommation des énergies. La France doit elleaussi définir un modèle énergétique qui corresponde à ses atouts et réponde à ces enjeux de service public.

Pour y répondre, la politique énergétique du pays doit avoir pour priorités la sécurité des approvisionnements énergétiques, la compétitivité énergétique, la réponse au défi climatique et le développement de filières industrielles pourvoyeuses d'emplois qualifiés sur le territoire national. Ces priorités doivent guider la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) afin de mettre la politique énergétique du pays en cohérence avec ses engagements climatiques et sa politique industrielle.

Le modèle français de transition énergétique doit s'appuyer sur les atouts que constituent ses industries de l'électricité et du gaz, vecteurs énergétiques idéaux de la décarbonation, et avoir pour boussole le service public.

Décarboner en donnant la priorité à l'efficacité énergétique et au transport

L'impératif climatique impose de concentrer les efforts sur les secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre que sont le transport et le bâtiment, en faisant de la réduction de la consommation des énergies fossiles fortement carbonées la priorité absolue.

Priorité d'abord à l'efficacité énergétique, et ce dans toutes ses composantes, résidentielles et industrielles mais aussi actives et passives, via la rénovation thermique du bâtiment. Et ce en articulant l'efficacité énergétique avec la baisse effective des émissions de CO₂ par une politique de ciblage des usages énergétiques carbonés orientant les investissements d'efficacité énergétique



vers les actions à gain carbone maximal. Peu ou pas carbonées, vecteurs idéaux de la gestion pilotée des usages énergétiques, les énergies de réseaux, électricité et gaz, doivent être favorisées.

Priorité aussi au transport qui représente 29 % des émissions nationales de gaz à effet de serre. La décarbonation des modes de transport passe par une politique de mobilité territoriale intelligente mais aussi par une politique de mutation des parcs des véhicules automobiles, utilitaires, poids lourds et de transport collectif, comme le développement du transport ferroviaire électrotracté et du report modal.

Le secteur des transports routier, fluvial et maritime est ainsi le terrain de jeu naturel des solutions électriques et gazières en matière de transferts d'usages des énergies fortement carbonées vers les moins carbonées, via les filières bioGNV, GNL et celles de l'électromobilité. Ceci est d'autant plus prioritaire que la décarbonation des transports va de pair avec la réduction de la pollution de l'air et la maîtrise des coûts sociaux et sanitaires associés. A cet égard, les solutions électro-gazières, piliers d'une réduction de l'empreinte carbone du pays, doivent y être renforcées et soutenues pour devenir le cœur de la mobilité décarbonée du 21ème siècle, voire devenir des filières industrielles exportatrices.

Un mix énergétique diversifié et résilient

La France a su construire un système énergétique équilibré, résilient, peu carboné et compétitif grâce aux atouts des industries électriques et gazières. Le maintien d'un système énergétique compétitif doit être la priorité de la PPE, ce qui passe par le maintien d'un mix énergétique diversifié adossé à la complémentarité entre les énergies, chacune étant utilisée là où elle est la plus efficace, ce qui lui confère de la résilience et de la flexibilité.

Parce que l'urgence climatique impose de limiter l'usage des énergies fortement carbonées comme le pétrole, l'objectif de décarbonation de l'économie doit donc conduire la PPE à reposer sur la complémentarité entre les énergies peu ou pas carbonées que sont l'électricité et le gaz, chacune avec ses atouts propres, y compris en soutenant le développement de nouveaux usages énergétiques (transport, mobilité propre, stockage, pompes à chaleur, nouveaux process industriels...). La complémentarité entre les filières électricité et gaz doit être au cœur de la PPE.

Ce mix énergétique équilibré doit reposer sur un mix de production électrique décarboné, diversifié et compétitif grâce à la complémentarité entre le nucléaire, l'hydroélectricité, le gaz et les énergies renouvelables (EnR), à l'instar des modèle suédois et britannique.

En faisant preuve de pragmatisme quant au rythme d'évolution du parc nucléaire français, la complémentarité entre nucléaire et renouvelables doit être au cœur de la programmation pluriannuelle de l'énergie française, la progressivité du rééquilibrage du mix de production devant relever du pragmatisme industriel, ce d'autant plus que la substitution du nucléaire par des EnR n'a aucun intérêt climatique et ne concourt pas à renforcer la sécurité d'approvisionnement.

Si les énergies nouvelles, centralisées ou décentralisées, font de réels gains de compétitivité, il n'en demeure pas moins qu'elles doivent se marier avec les moyens de production électrique pilotables et indépendants des conditions météorologiques: leur développement doit être progressif et tenir compte de l'optimum technico-économique du système électrique.

Equilibre, diversité et complémentarité sont donc les clefs de la résilience. Ainsi, la PPE ne garantira la sûreté, la solidarité et la compétitivité du système énergétique français qu'en préservant l'organisation énergétique nationale qui a fait la preuve de son efficacité technique et économique depuis 1946 tout en favorisant le développement des modèles énergétiques locaux dans le cadre d'une décentralisation énergétique raisonnée, pilotée et coordonnée qui vient en complément de l'organisation nationale et non en s'y opposant.

C'est ce modèle énergétique équilibré qui constitue le meilleur choix, économiquement intelligent, socialement acceptable et vertueux au plan environnemental. Ce modèle est un atout pour l'avenir énergétique de la France, qu'il s'agisse de la prolongation du parc nucléaire historique (qui donne au pays les moyens de financer sa transition énergétique et le temps de faire les meilleurs choix en disposant des meilleures technologies), du rôle du gaz en substitution des énergies fortement carbonées et du développement progressif et maîtrisé des EnR.

Equilibre et maîtrise du tempo de la transition énergétique sont, à ce titre, essentiels pour garantir l'atteinte des engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre et le maintien d'une soutenabilité économique et celui d'une acceptabilité sociale. Ni précipitation ni fuite en avant dans la transition énergétique!

Assurer la sécurité énergétique

La priorité de la PPE doit être donnée à la sécurité énergétique du pays, à court et à long terme du pays,

conformément à la politique énergétique française et européenne. Pour l'électricité, il s'agit de garantir l'équilibre offre-demande dans la durée.

Or de la dynamique démographique à la croissance économique en passant par le développement des nouveaux usages électriques, les transferts d'usages et les efforts d'efficacité énergétique orientés prioritairement sur les énergies carbonées, les incertitudes sont telles que la PPE n'assurera la sécurité d'alimentation électrique de la France qu'en dimensionnant le parc de production d'électricité de manière prudente, et donc sur la base d'un scénario de légère croissance de la demande d'électricité.

Il apparaît tout autant imprudent, au vu des incertitudes sur la capacité industrielle et financière de la France à relever le défi d'une forte accélération dans les énergies renouvelables (EnR) et des impacts de ces dernières sur la stabilité du système électrique qui vont croissant avec leur développement, de ne faire reposer l'équilibre offredemande à long terme et donc la sécurité d'alimentation électrique du pays que sur la seule hypothèse de forte croissance des EnR.

Dès lors, au regard des situations de tension que peut aujourd'hui connaître le système électrique, c'est sur la disponibilité et la souplesse des actifs de production électrique existants que doit reposer la gestion de toutes ces incertitudes et donc la sécurité d'alimentation électrique du pays dans la durée.

Pour ces raisons, et au-delà des enjeux industriels, il convient de ne pas engager de manière hâtive et avant leur cinquantième anniversaire la fermeture de réacteurs du parc nucléaire historique et de lisser dans le temps son évolution, en privilégiant la complémentarité des moyens de production actuels (nucléaire, hydraulique, CCG) avec les EnR. La gestion stratégique de l'échelle des temps et la planification d'un mix énergétique équilibré et optimum au plan économique, social, industriel et climatique doivent donc être au cœur de la PPE.

Ne pas se précipiter à déclasser des actifs existants, c'est ne pas lâcher la proie pour l'ombre, c'est éviter de fragiliser la sécurité électrique des français et c'est préserver la capacité de la France à maîtriser son destin énergétique.

Dans cette perspective, la PPE doit **préserver la contribution parc de production thermique à flamme** (qui ne représente que 1 % des émissions françaises de CO₂) à la sûreté du système électrique, notamment en périodes de pointe. Elle doit permettre de développer les **technologies de décarbonation** et les **mécanismes régulatoires spécifiques** en vue de réduire la consommation française de charbon et les émissions de

CO₂ associées, tout en assurant la sécurité d'alimentation électrique.

Il convient enfin de rappeler que l'hydroélectricité est à la fois le second pilier du mix électrique français, mais aussi la première des énergies renouvelables, décarbonées et compétitives dont dispose la France mais aussi la première des solutions de stockage d'énergie. Elle est donc essentielle pour le respect des objectifs de la PPE qui doit garantir le maintien voire le développement du productible hydraulique malgré les conséquences d'un stress hydrique croissant. La désoptimisation industrielle à laquelle la mise en concurrence et la privatisation de la gestion des concessions hydrauliques vont conduire est donc contraire aux objectifs de la PPE.

La PPE doit tout autant répondre aux enjeux de **sécurité des approvisionnement de gaz** qui sont essentiels puisqu'actuellement, la totalité du gaz est importé (à hauteur de 90 %) en dehors de l'Union Européenne. A cet égard, les infrastructures de transport et de stockage sont indispensables lors des pointes de froid et font bénéficier le système électrique de la flexibilité et de la sécurité inhérentes au système gaz. Nul doute qu'ils constituent également une garantie pour se prémunir d'éventuels risques d'approvisionnement en cas de crises géopolitiques.

Les enjeux économiques, industriels et sociaux au cœur de la PPE

La performance économique du bouquet énergétique français est en effet essentielle dans un contexte où le coût de l'énergie est appelé à croître mais où l'énergie est clef tant pour le pouvoir d'achat des consommateurs que pour l'économie du pays, qu'il s'agisse de la compétitivité de l'industrie française ou de l'attractivité économique du pays, la compétitivité énergétique du pays étant comme la qualité de ses infrastructures un facteur incitant les investisseurs à investir en France. La PPE doit donc préserver la compétitivité énergétique du pays.

Il est donc essentiel d'objectiver les travaux de la PPE par des analyses socio-économiques qui permettront de faire les bons choix économiques en définissant un optimum technico-économique et donc de bâtir une politique énergétique soutenable par les consommateurs, l'économie et l'industrie françaises. Coût de l'énergie, balance commerciale (importations d'énergies fossiles et d'équipements électriques vs exportations électriques), dépendance géopolitique de l'accès aux ressources, y compris minérales - terres rares), ... sont autant de facteurs

que la PPE doit intégrer pour être en mesure de faire les meilleurs choix pour le pays.

Dans cette perspective, la PPE doit reposer sur la prolongation d'actifs de production électrique compétitifs, notamment nucléaires, sans en précipiter le remplacement par de nouveaux actifs plus onéreux. Il s'agit ainsi de maîtriser le coût de l'énergie, d'assurer la sécurité des approvisionnements, de réduire le déficit de d'assurer commercial la France et « indépendance » énergétique dans un contexte énergétique mondial troublé, incertain et volatil.

L'ambition industrielle de la France doit également être au cœur de la PPE, en la faisant rimer avec emplois durables et qualifiés, filières industrielles et transitions professionnelles exemplaires.

Défendre l'industrie et les nombreux emplois durables et qualifiés qu'elle génère, c'est soutenir le tissu industriel des filières du secteur de l'énergie qui ont fait le succès de la politique énergétique de la France, c'est aussi développer de nouvelles filières industrielles d'excellence (stockage, smart grids, hydrogène), avec l'objectif de capter sur le territoire français une part croissante de la valeur ajoutée et de se projeter à l'international.

PPE Dès lors, doit la reposer sur des trajectoires raisonnables de développement des énergies renouvelables et de stockage, soutenables économiquement et assises sur une logique industrielle qui permettre la structuration de véritables filières nationales. Il s'agit de faire, sans précipitation, les bons choix technologiques qui structureront de véritables filières nationales comme la création d'emplois qualifiés et durables en France.

À défaut, toute précipitation ou fuite en avant conduiraient à favoriser l'importation massive de matériels conçus et fabriqués par d'autres pour un bilan industriel et social négatif si l'on tient compte des emplois industriels détruits par de mauvais choix politiques et technologiques, et un bilan carbone négatif, le tout reposant sur des dispositifs de soutien public qui alourdissent les factures énergétiques des Français. Le Premier Ministre ne dit pas autre chose quand il indique que l'on "ne peut pas se contenter d'un recours à une offre asiatique".

Permettre à la PPE de participer à la reconquête industrielle du pays, c'est aussi donner des perspectives de long terme aux filières qui font la force du secteur énergétique français et d'assurer le financement des investissements. La France y parviendra en :

- donnant une perspective à la filière nucléaire française, troisième filière industrielle du pays qui représente 220.000 emplois en France, et en maintenant l'option d'une part de nucléaire à long terme via le développement de nouveaux réacteurs à l'horizon du renouvellement du parc nucléaire historique,
- émettant un signal clair pour le financement des infrastructures énergétiques par des dispositifs régulatoires adaptés. Outre le stockage, cela vaut en particulier pour les infrastructures et les réseaux qui sont au cœur des mutations du système énergétique, qu'il s'agisse des EnR ou de l'autoconsommation, ou des filières d'avenir (énergies marines, hydrogène...),
- soutenant la filière gaz, allié de l'intégration des EnR dans le système énergétique et pilier d'une économie circulaire à bas carbone avec le gaz renouvelable, dont le potentiel pourrait couvrir, selon l'ADEME, les besoins du pays à l'horizon 2050.

La transition énergétique est enfin un chantier de social grande ampleur aux croisements d'enjeux sociétaux, environnementaux et économiques. Celle-ci est de nature à modifier le tissu économique du pays et nécessitera des efforts importants dans les compétences des salariés et leurs éventuels redéploiements.

Dès lors, la réussite de la PPE repose sur la mobilisation et l'implication des salariés: la PPE n'aura d'acceptabilité que si elle est réellement créatrice d'emplois qualifiés et durables. Ceci suppose une démarche approfondie de prospective de l'emploi et des compétences, pour anticiper les compétences de demain, accompagner les parcours professionnels, et structurer des filières fortes, innovantes et pourvoyeuses d'emplois qualifiés.

Conclusion

Sécurité et compétitivité énergétiques, cohérence climatique, dynamique sociale et ambition industrielle doivent être les clefs d'une transition énergétique pragmatique, intelligente et responsable.

Celle-ci doit être guidée par le service public et s'appuyer sur les atouts des industries électriques et gazières.

C'est là la conviction de la CFE Energies et des salariés qu'elle représente.

